

FORUMS DES ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU PASS'REGION SENIORS ET DE LA CAGNOTTE ASSOCIATIONS

LES PARTENAIRES

Le PASS'Région seniors a été lancé fin 2025 et 2700 partenaires sont actuellement affiliés au dispositif : artisans, producteurs, commerçants, restaurateurs, hébergeurs, acteurs touristiques et culturels... Ces derniers proposent librement un avantage spécifiquement dédié aux porteurs du PASS'Région seniors (réduction permanente ou temporaire, gratuité, un service offert)

L'inscription se fait gratuitement via le lien suivant :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/professionnels/partenairepassregionseniors>

LES BENEFICIAIRES

Le PASS'Région seniors est une carte gratuite offerte à tous les seniors de la région de 65 ans et plus. A ce jour, 260 000 personnes ont demandé à bénéficier du dispositif en s'inscrivant sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/particulier/passregion-seniors>.

Les bénéficiaires peuvent ensuite profiter des multiples offres exclusives proposées par de nombreux partenaires locaux (gratuité, pourcentage de réduction, tarification spécifique seniors).

Pour sa part la Région propose sur le PASS'Région seniors des cagnottes, qui consistent en un montant offert par la Région pour une utilisation chez un partenaire :

- 5 € à valoir dans un site touristique emblématique,
- 10 € à valoir chez un libraire indépendant
- 15 € à valoir auprès d'une association sportive, culturelle et de loisirs (nouvelle cagnotte à compter du 1^{er} septembre)

Les seniors peuvent ainsi bénéficier **d'une cagnotte totale de 30 €** offerte par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutes ces offres sont répertoriées sur un site Internet et une Application smartphone, offrant ainsi une grande visibilité aux partenaires affiliés auprès des seniors.

LA CAGNOTTE ASSOCIATIONS

Pour cette rentrée 2026, la Région met en place une nouvelle cagnotte d'un montant de 15 €, à valoir dès le 1^{er} septembre auprès d'une association proposant une activité à caractère sportif, culturel ou de loisirs. Il s'agit de promouvoir l'activité et la sociabilisation des seniors, tout en dynamisant le tissu associatif local.

Pour en bénéficier, l'association doit préalablement demander à être partenaire du PASS'Région seniors en formulant sa demande sur :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/professionnels/partenairepassregionseniors>

Une fois le compte créé, l'association peut accorder la réduction de 15 € au porteur du PASS'Région seniors, et enregistrer via son espace partenaire cette adhésion en saisissant les nom, prénom, numéro de carte et code d'utilisation du bénéficiaire. La Région rembourse ensuite toutes les deux semaines les associations des réductions de 15 € accordées aux bénéficiaires.

Pour + d'info



Pour + d'info

